



# « Femmes élues en 2001 dans les conseils municipaux »

*Une enquête menée en 2007  
auprès de 205 élues finistériennes*

**avec le soutien  
de la Délégation des droits des femmes du Finistère**

*Commission Engagement des femmes dans la vie publique  
de Rien sans elles*

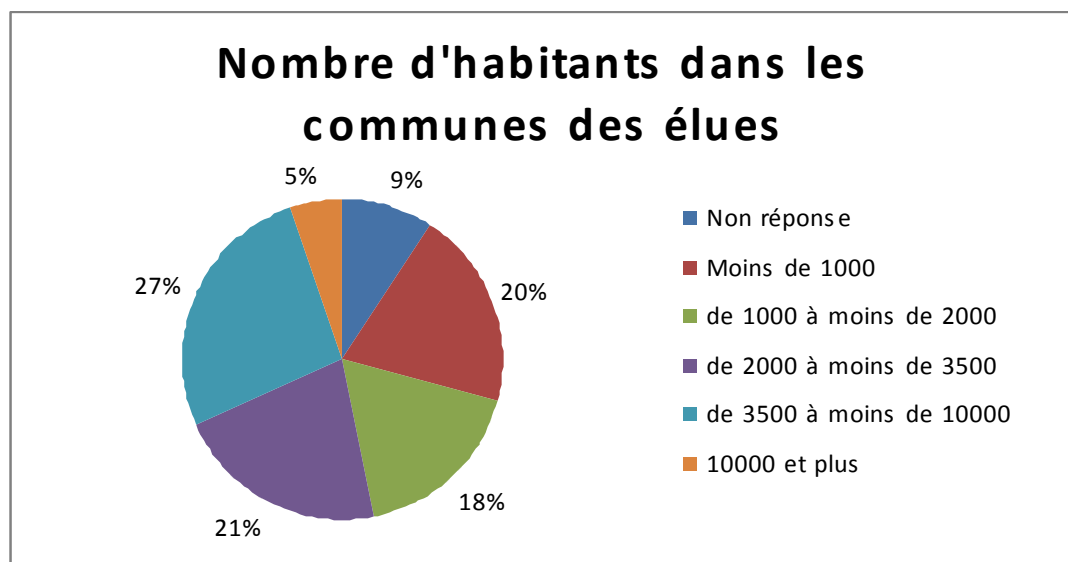
**mai 2008**

Depuis 1999, l'association *Rien sans elles* s'intéresse à la place des femmes dans la vie politique locale. Forte de diverses expériences et actions auprès des femmes élues (rencontres, colloques, publications...), l'association décide de s'engager dans une nouvelle série d'interventions à la veille des municipales de 2008, pour contribuer à une meilleure représentativité des femmes en particulier au niveau des postes à responsabilité, maire, adjointe, ou dans les communautés de communes.

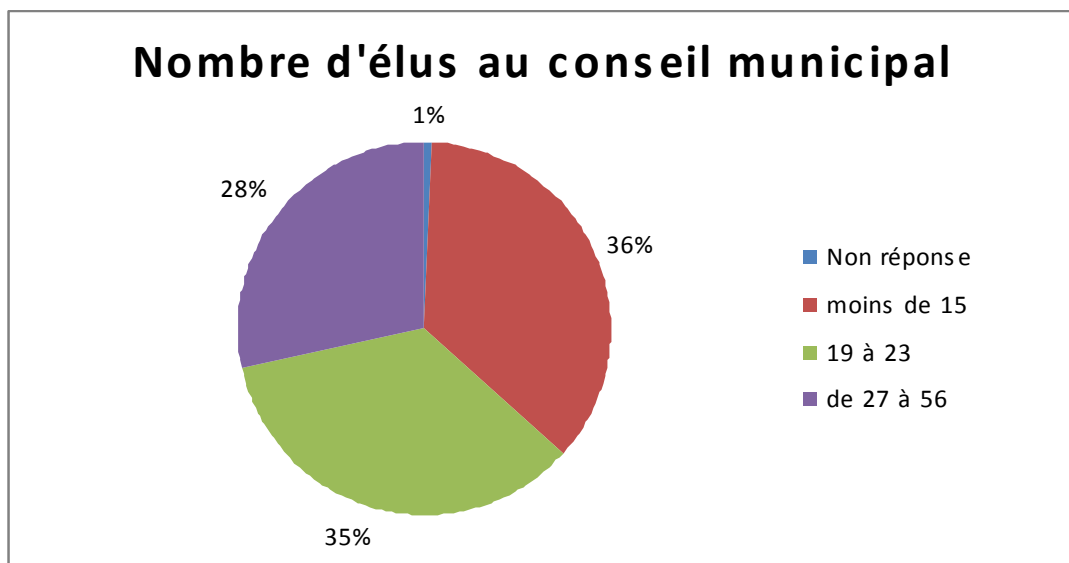
Avec le soutien de la délégation au droit des femmes, un questionnaire à destination des femmes élues est envoyé dans toutes les mairies du Finistère fin 2006. L'objectif premier est de pouvoir synthétiser les éléments de bilan d'un mandat local vécu après la loi sur la parité. L'objectif second est de pouvoir diffuser auprès de l'ensemble des concitoyens des données concrètes qui permettent de comprendre ce qu'implique l'engagement comme élu local, ici en tant que femme, mais nous verrons qu'un certain nombre de choses ne relèvent pas uniquement d'une question de genre.

### 1. Un échantillon représentatif de l'ensemble des femmes élues en Finistère

205 femmes élues ont répondu soit 10,5% des femmes élues dans les conseils municipaux du département. C'est un taux de réponses satisfaisant pour une enquête par courrier, à condition qu'il représente suffisamment l'ensemble des femmes élues. 70% des réponses proviennent de femmes appartenant à la majorité, ce qui reflète la composition des conseils, mais donne un nombre de témoignages assez limité de la situation des femmes dans l'opposition. La distribution du questionnaire, envoyé par courrier à la mairie, peut expliquer le faible taux de réponses des élues appartenant à la minorité.



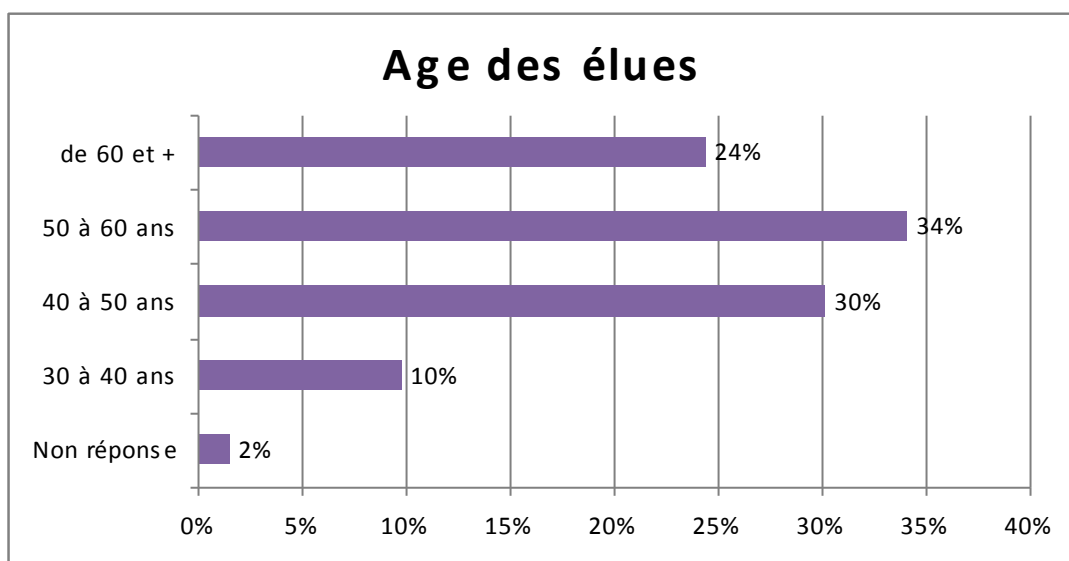
Les réponses nous sont parvenues de tous les types de communes du département. 65% d'entre elles proviennent de communes de moins de 3500 habitants où la loi sur la parité ne s'applique pas. Ce pourcentage respecte la répartition globale des communes du département où nous avons les 2/3 d'élus dans des communes de moins de 3500 habitants et seulement un tiers dans celles de plus de 3500.



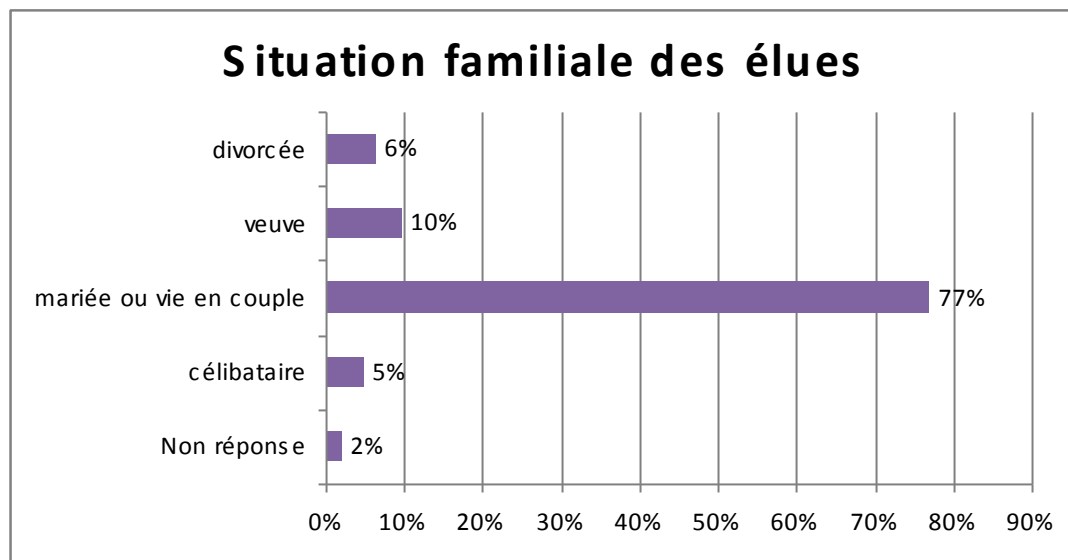
En ce qui concerne les fonctions d'élues, nous sommes également très proches de la représentativité pour l'ensemble du département. 1/4 des répondantes sont adjointes alors que 21% des femmes élues dans le département ont un mandat d'adjointe. 10 femmes mairies ont répondu, soit un tiers des femmes mairies en Finistère. Au total, 30% des femmes de notre échantillon ont des responsabilités dans les communes,

## 2. Des femmes « middle-âge » et plutôt actives

La moyenne d'âge de notre échantillon est de 52 ans. La plus jeune des répondantes a 30 ans, la plus âgée a 70 ans. Au niveau national, les données statistiques ont montré que l'entrée des femmes dans les conseils en 2001 avait rajeuni les équipes municipales. Mais ce ne sont pas de très jeunes femmes qui entrent sur la scène politique.

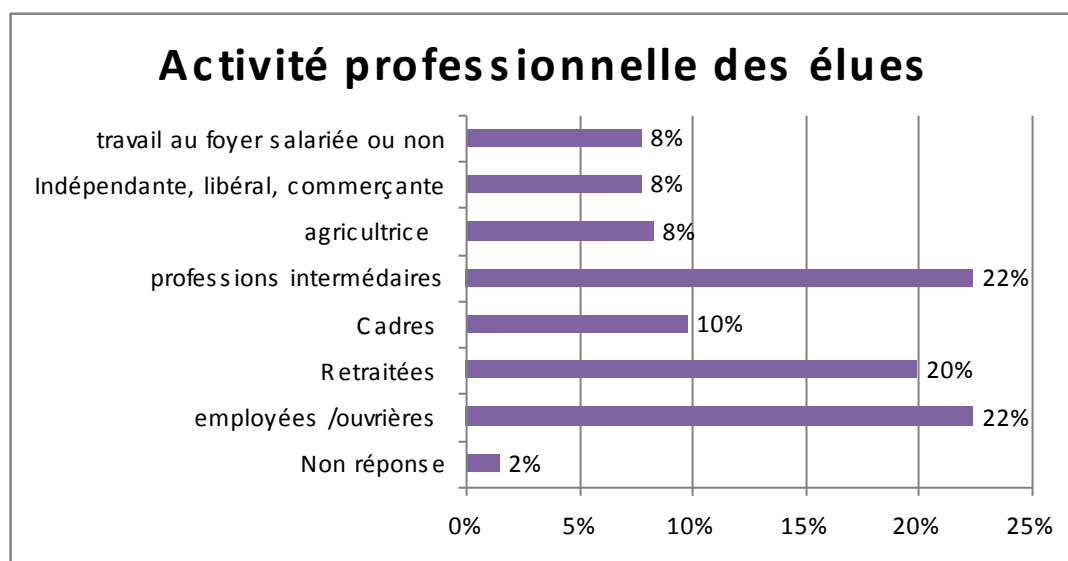


On trouve parmi ces élues surtout des femmes de 40 à 60 ans (64%). Des femmes dont on peut dire qu'elles sont pour une part dégagées de leurs obligations familiales : leurs enfants ont grandi et gagné en autonomie.



Cependant elles sont 68% à avoir encore les enfants à la maison quand elles s'engagent. Ce sont donc de façon très majoritaire des femmes vivant en couple, mères de famille, avec pour la plupart au moins deux enfants, 22% d'entre elles en ayant toujours trois et plus à charge à l'entrée dans le mandat ! Signalons le pourcentage relativement important de veuves : il s'agit de femmes généralement âgées, de milieu rural, entrées dans la vie municipale depuis longtemps, à une époque où peu de femmes s'y risquaient. Des femmes ayant appris à mener leur barque toutes seules, en assumant y compris des responsabilités traditionnellement considérées comme masculines...

Ces femmes qui ont surtout entre 40 et 60 ans sont aussi des femmes en âge d'être actives sur le marché du travail.



L'image souvent donnée de femmes s'engageant à l'heure de la retraite n'est pas confirmée par notre échantillon qui comporte seulement 20% de retraitées. Les élues occupent, à égalité, avant tout des emplois de professions intermédiaires et d'employées. Et même les femmes élues à la retraite appartenaient plutôt à ces deux catégories. Ensuite, toutes les autres catégories sont représentées autour de 8 ou 9 % : cadres, agricultrices, professions libérales et indépendantes, travailleuses au foyer salariées ou non.

Par rapport à la répartition selon les catégories socioprofessionnelles de l'ensemble des femmes en France, on a une surreprésentation des agricultrices. Le Finistère est composé de nombreuses communes rurales et le secteur d'activité agricole y occupe une place importante. Certaines femmes agricultrices ont répondu qu'elles s'étaient présentées aux élections pour que l'agriculture soit représentée dans le conseil. Il y a aussi une nette surreprésentation des cadres, et des travailleuses indépendantes (presque deux fois plus nombreuses parmi les élues que dans l'ensemble de la population féminine) et en proportion inversée, si on a environ 58% des femmes employées ou ouvrières en France, elles ne sont plus qu'à peine un quart présentes dans les conseils municipaux. Parmi notre population d'élues, on a très peu de femmes au foyer, et la plupart d'entre elles exercent un travail d'assistantes maternelles, d'aides familiales. Il ne semble donc pas que l'espace public soit très ouvert ou très prisé par les femmes sans aucune activité professionnelle.

Pour les femmes comme pour les hommes, une part de la légitimité à occuper la scène politique passe par l'occupation de certaines positions sociales qui rend plus envisageable de se présenter aux élections, par exemple quand on est avocate ou enseignante à l'université, que lorsqu'on est assistante maternelle ou ouvrière de l'agroalimentaire. Cependant, il est à noter que ce clivage social ou d'appartenance de classe est beaucoup moins important pour les femmes que pour les hommes. Avec l'arrivée des femmes sur la scène politique, la classe moyenne et les professions intermédiaires ont fait une entrée en force. Ainsi les assemblées d'édiles offrent un panel plus large des différentes catégories sociales qui composent la société depuis 2001.

Un lien peut également être établi entre le type d'emploi des élues et la disponibilité nécessaire pour assurer un mandat. Les enseignantes, mais aussi les agricultrices, ont souvent évoqué dans les rencontres et entretiens les possibilités de moduler leur emploi du temps, de reporter certaines des tâches indispensables de leur vie professionnelle dans des créneaux horaires autres que ceux de la vie municipale. A l'inverse, pratiquement toutes les réponses de femmes cadres évoquent avec force l'impossible conciliation des temps.

### **3. Quelle place des femmes dans les conseils municipaux ?**

Les élues ayant répondu à notre enquête ont exercé leur mandat dans des contextes différents. Presque qu'un tiers sont élues dans des communes à parité obligatoire mais elles sont plus de 40% à évoluer dans un contexte réellement paritaire. Elles sont 43,4% à affirmer que la loi sur la parité a eu un effet, tout d'abord sur le fait qu'il y ait plus de femmes élues, c'est évident. Ensuite sur le fait que cela a permis d'introduire une autre vision dans la gestion municipale pour presque 1/4 de celles qui affirment un effet positif de la loi. Et elles sont uniquement 15% à signaler que cela a aussi permis aux femmes d'accéder à plus de responsabilité. La loi de janvier 2007 devrait permettre de réduire en 2008 cet écart.

Dans notre échantillon, la majorité des femmes font quant à elles le constat qu'il n'y a pas de changement. 19,4% affirment que pour elles cela n'a rien changé car elles étaient déjà dans la démarche pour être candidate (ce sont plutôt des femmes qui étaient déjà élues). Ensuite elles sont à égalité à affirmer, d'une part que cette loi n'a rien changé car on « recrute » les candidates selon leurs compétences, ou d'autre part que cette loi n'a rien changé car il y a toujours une « domination des hommes ». Ce dernier constat est plutôt souligné par des femmes dont c'est le premier mandat et qui sont simples conseillères. Les femmes déjà élues voient l'amélioration, celles qui arrivent observent tout le chemin qui reste à faire.

#### **4. La loi sur la parité**

Les élues ayant répondu à notre enquête ont exercé leur mandat dans des contextes différents. Environ un tiers d'entre elles sont élues dans des communes à parité obligatoire (communes de plus de 3500 habitants) mais elles sont plus de 40% à évoluer dans un contexte réellement paritaire. Ceci résulte du fait que les communes à moins de 3 500 habitants, où la loi sur la parité ne s'applique pas, ont une plus grande proportion de femmes candidates et élues. Pour 43% des femmes ayant répondu à l'enquête, la loi sur la parité a eu un effet sur l'augmentation du nombre de femmes élues. L'entrée des femmes au sein des conseils municipaux modifie le fonctionnement du conseil, le traitement des dossiers au sein des commissions, et les orientations politiques,...

27% des élues s'accordent pour dire que les femmes portent une nouvelle vision au sein des conseils municipaux. Cette nouvelle vision « *module quelques fois les idées plus rigides des hommes* ». Cette nouvelle vision a un regard différent sur « *certaines dossiers et commence à casser la mécanique masculine* ». Par ailleurs, les femmes jouent un rôle dans l'apaisement des conflits puisqu'elles sont « *plus communicatives avec les élus de toutes listes* », et plus à l'écoute. La présence des femmes dans les commissions est appréciée puisqu'elles vont « *au fond des choses, ce qui amène des discussions intéressantes et enrichissantes* ». Ou encore, les femmes vont « *jusqu'au bout des dossiers qu'elles traitent* ». Elles sont ainsi appréciées par leurs homologues masculins et aussi particulièrement par les autres élues. Ces différentes qualités et nouveautés apportées par les femmes contribuent à une plus large ouverture dans le débat au sein du conseil et des commissions.

Malgré ces capacités et qualités, les femmes sont écartées de la prise des décisions importantes qui reste toujours aux mains des hommes. La non participation des femmes dans la prise de décision s'explique par le fait que « *les postes élevés restent souvent l'apanage des hommes* » ou par le fait que les décisions ne sont pas prises au sein des commissions mais par le cabinet du maire ou encore parce que « *les simples conseillères n'ont pas la parole* ». L'absence des femmes dans la prise des décisions peut se justifier aussi par le fait que les femmes sont parfois absentes des réunions des commissions parce qu'« *elles ont des difficultés à concilier la vie familiale et l'investissement personnel qui est demandé par la fonction* ».

A partir des réponses, un deuxième groupe d'élues se distingue. Il s'agit des élues pour qui la loi sur la parité n'a pas eu d'influence.

Ce groupe comprend les femmes qui étaient déjà élues avant la loi. En effet, certains maires ont eu des démarches d'ouverture vers les femmes avant la mise en place de la loi. Ils « *ont favorisé et recherché la parité* ».

Ce groupe inclut aussi toutes les élues ayant eu des postes de responsabilité lors d'un premier mandat et qui ont décidé de continuer le travail qu'elles avaient commencé. Une d'entre elles dit qu'elle a voulu « *continuer des actions déjà commencées, les développer mais aussi en*

*créer de nouvelles* ». Aller jusqu'au bout semble être important pour les élues. Les simples conseillères qui n'ont pas été « *déçues* » pendant le premier mandat se représentent parce que cette fois elles sont plus « *compétentes* » ou « *capables* » d'assumer les responsabilités qu'elles prendront en charge parce que maintenant elles savent ce qu'est un conseil municipal.

L'entrée des femmes dans la vie publique paraît comme nécessaire car elles apportent une nouvelle vision dans les communes, *qui doit être confrontée à la vision des hommes*, même si toutes disent que cet engagement exige beaucoup d'investissement, qui parfois est difficilement compatible avec « *l'environnement familial* ». Pour certaines élues, l'entrée des femmes dans la vie publique locale n'est pas bienvenue puisque souvent elles sentent que les gens de la commune sont hostiles à cette démarche. Voici ce qu'une élue dit : « *c'est une femme de la liste qui m'a demandé d'être sur la liste car elle ne voulait pas être la seule femme candidate, il y a un très fort conservatisme local, pas d'évolution des mentalités* ». Pour d'autres, l'entrée des femmes dans la politique est un effet de mode.

Mais peu importe si les femmes sont entrées dans la vie publique locale sous l'influence ou pas de la loi sur la parité, ou si elles ont répondu à des urgences, ou encore si elles étaient là avant la loi : ce qui compte aujourd'hui est le nombre croissant des femmes élues mais aussi des élues qui prennent des postes à responsabilités, même si ces postes sont souvent considérés comme « *non gratifiants* » (la petite enfance, le social, etc.).

## **5. La prise de responsabilité : un mandat plus épanoui**

Le fait d'occuper ou non des responsabilités comme maire ou adjointe est très lié avec le fait d'avoir déjà fait un certain nombre de mandats, d'être à la retraite et de ne plus avoir d'enfants à s'occuper à la maison. Mais ces conditions sociales déterminantes n'expliquent pas tout.

Les femmes élues qui ont des responsabilités ont globalement un rapport plus positif avec leur fonction. Le moteur de leur candidature en 2001 tient tout d'abord au fait qu'elles étaient déjà présentes sur la scène politique ou celle de la vie communale à travers la vie associative. Leur démarche de candidature est active et est plus liée à leur initiative personnelle que pour les autres élues. Ces dernières, simples conseillères, ont plutôt été identifiées puis sollicitées par les personnes constituant les listes et en particulier par des personnes déjà élues. Cette forme de cooptation les met dans une position très différente par rapport à celles qui renouvellent un mandat ou font la démarche active de se présenter : elles se sentent peut-être plus ou moins redevables de leur élection à ceux ou celles qui les ont sollicitées ou alors en situation de ne pas décevoir, de devoir faire leurs preuves.

Pour ce qui est de se lancer dans d'un prochain mandat, les répondantes se répartissent en deux groupes presque égaux : 51,3 % d'entre elles envisagent plutôt ou clairement de ne pas se représenter, et 48,6 % penchent plutôt ou de manière certaine pour une nouvelle expérience. Et la logique à ce niveau est la même : ce sont les femmes qui ont occupé des responsabilités qui sont le plus prêtes à repartir en 2008 et les simples conseillères qui se disent prêtes à renoncer. Celles qui repartent souhaitent le faire avec le même type de responsabilités ou des responsabilités nouvelles et accrues. Aucune d'entre elles n'évoque une éventuelle ambition de maire. Pudeur ? Manque d'audace ? Près de 10 % des interrogées renoncent cependant à un nouveau mandat en raison de leur âge, mais en déclinant souvent leurs motivations : avoir du

temps pour soi, ne pas dépasser trois mandats, laisser la place à des plus jeunes, comme le dit cette élue, « à une autre génération qui apportera sa contribution pour une avancée des femmes »

## **6. Ce que les femmes aiment dans la vie municipale....**

Les élues heureuses expriment en premier lieu tout ce que leur apporte cette expérience. « *C'est une fonction passionnante, riche en ouverture sur une multitude de sujets* » Elles ont l'impression de s'enrichir, de se construire, personnellement et socialement, au travers de leur mandat, d'acquérir des compétences, ou encore « *une meilleure connaissance de la citoyenneté* », « *une autre vision de sa commune* », de découvrir avec intérêt « *comment sont prises les décisions* ». Il y a également la satisfaction d'œuvrer en équipe, dans les situations où cela fonctionne bien, le bonheur d'« *apporter ma petite pierre dans le travail du conseil, qui m'a beaucoup apporté dans l'échange et la discussion* ». Et lorsqu'une femme deux fois conseillère déclare vouloir obtenir un poste d'adjointe au prochain mandat, c'est « *pour GRANDIR dans la connaissance de la gestion communale* »

Les femmes élues évoquent par ailleurs constamment leur désir de FAIRE, et leur frustration lorsqu'elles ne peuvent pas FAIRE, justement. « *J'ai encore envie de faire et d'agir* », nous dit une adjointe qui souhaite repartir. Bien entendu, nombreuses sont celles qui évoquent le plaisir de faire au service de l'intérêt général. Simple formule convenue ? Nous ne le croyons pas, à lire l'expressivité de certaines de leurs réponses

« *J'adore m'investir pour la commune* ».

« *C'est très intéressant de répondre aux habitants* »

« *Je veux continuer de servir l'intérêt général. Ma seule conviction en me présentant était de servir mes concitoyens* »

« *Je suis née dans cette commune, j'ai de l'ambition pour elle* ».

« *Travailler pour la collectivité dans un climat serein est très motivant* »

« *Je suis persuadée que l'avis des femmes est vital pour une cohabitation communale plus harmonieuse* ».

## **7. Pour un mandat de plus...**

Satisfaites du travail accompli, elles désirent logiquement rempiler pour le poursuivre. Il y a des projets à terminer, et elles estiment qu'il leur faut au moins deux mandats pour les faire aboutir. Il y a aussi le gros investissement de temps et d'énergie qu'il faut « *rentabiliser* ». Elles sont entrées dans la vie municipale avec beaucoup d'humilité, la conviction de devoir d'abord apprendre avant toute chose. Ce qui explique d'ailleurs en partie leur non accès aux postes de responsabilité lors d'un premier mandat. Elles se sentent davantage compétentes une fois ce premier mandat accompli et peuvent donc espérer plus d'efficacité au deuxième, dans des responsabilités nouvelles « *C'est pratiquement un métier avec sa langue et son organisation spécifique. Il nécessite un apprentissage de la fonction* ».

Une constatation : elles sont peu nombreuses à évoquer dans leurs motivations le désir de défendre des idées. En revanche, des femmes agricultrices relient leur choix de la vie municipale au désir de défendre leur milieu professionnel « *Je veux que l'agriculture soit représentée au conseil* ». « *Je suis soucieuse aussi de défendre l'espace agricole*". On sent bien dans ces propos l'inquiétude d'une corporation menacée et l'engagement fort des femmes en tant que chefs ou conjointes de chefs de petites entreprises.



## 8. Une négociation des temps improbable

On l'a vu précédemment, ce sont donc surtout les « simples conseillères », comme elles se désignent elles-mêmes volontiers, qui ne veulent pas s'engager à nouveau en 2008. Leur engagement apparaît effectivement davantage en demi-teinte et semble se faire d'emblée en tension avec la vie familiale, la vie professionnelle. Les femmes sollicitées pour être candidates, acceptent trop souvent de se présenter avec l'illusion qu'elles pourront tout mener de front sans rien changer dans leur vie quotidienne. Les personnes qui constituent les listes à la recherche de femmes candidates entretiennent trop souvent cette illusion. Ainsi, dès le départ, l'engagement de certaines femmes dans la vie politique locale se fait sur des bases insatisfaisantes qui ne peuvent qu'entraîner tensions et déceptions. Un mandat même de simple conseillère exige du temps. Où trouver ce temps ? Négocier au sein de la famille une nouvelle répartition des tâches, travailler différemment voire moins, renoncer à une partie de ses activités de détente, de loisir...

Pour les femmes élues qui prennent des responsabilités ou des mandats exécutifs, la réorganisation de la vie sociale dans son ensemble s'impose de façon plus évidente. Même si certaines sont à la retraite, il y a négociation et réaménagement du mode de vie. Celles qui travaillent ont à reconstruire et à intervenir à la fois dans la sphère professionnelle et privée pour que leur mandat puisse avoir une place. Les femmes simples conseillères n'entrent pas dans cette logique. Quelques-unes pensent pouvoir continuer à vivre comme avant d'être élues, sans presque rien changer à leurs habitudes. Cette illusion s'effondre vite dès le début du mandat lors de la répartition des élus dans les commissions et de l'établissement du calendrier des dites commissions.

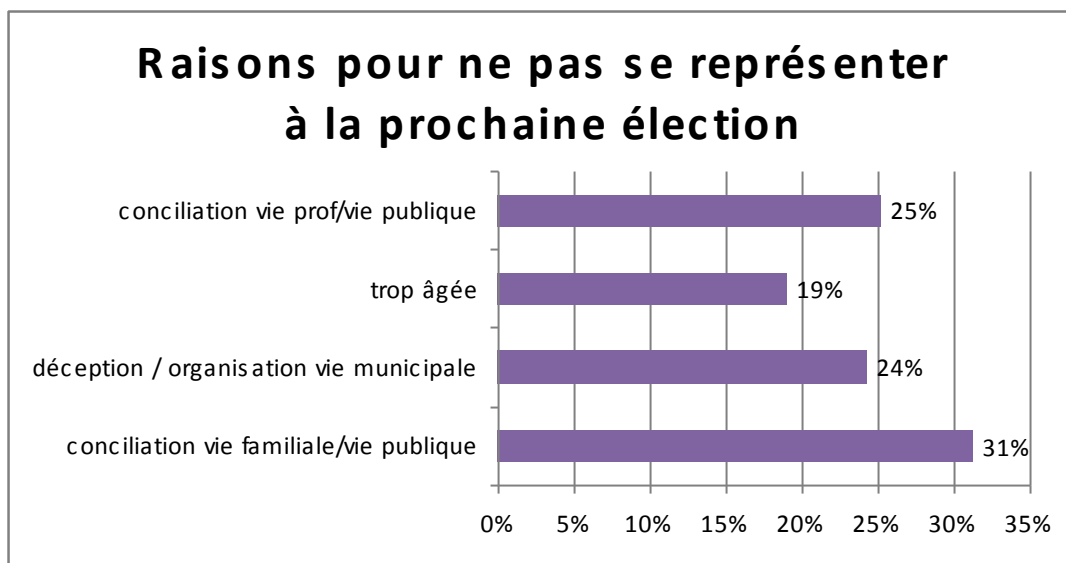
C'est donc l'impossible conciliation des temps qui est la première cause évoquée pour le non renouvellement du mandat. **Mais les élues sont nombreuses à la vivre comme une impasse douloureuse** : la fonction ne peut être intéressante qu'à condition de s'y investir beaucoup et elles estiment ne pas en avoir la disponibilité.

*« Je manque de temps pour pouvoir agir comme il se doit »*

*« Il faudrait beaucoup de temps pour être au courant et je n'en ai pas »*

*« Un tel engagement exige beaucoup d'investissement, sinon ce n'est pas la peine »*

C'est donc l'insatisfaction laissée par le travail non accompli, autant que la lourdeur de la tâche, qui les conduit éventuellement à renoncer. Notre questionnaire ne leur demandait pas si elles envisageaient des solutions leur permettant, en tant que femmes, de mieux assumer leur fonction. L'une d'entre elles évoque cependant indirectement le statut de l'élue en disant *« Je regrette de ne pas pouvoir continuer un « travail » intéressant. La fonction devrait être rémunérée à sa juste valeur afin de pouvoir se contenter d'une activité professionnelle à temps partiel »*.



La difficulté à concilier vie familiale, professionnelle et politique a des répercussions fortes sur la vie privée. Aucune des femmes interrogées n'évoque une rupture conjugale survenue pendant le mandat, mais nous connaissons tous des femmes élues dont la conjugalité s'est brisée sur les nouvelles fonctions assumées. Il n'est d'ailleurs, pour s'en convaincre, que de constater le passage, entre deux mandats, d'un nom patronymique aux deux noms accolés, caractéristiques d'une femme divorcée qui tient à préserver celui sous lequel elle a été élue... Et l'on relève dans les questionnaires ce type de phrase « *Malheureusement nous évoluons toujours dans un monde de machos. Conclusion : on perd sa famille, ses amis, ses illusions* ». Ou encore ce commentaire à propos de la difficulté à tout mener de front « *On entendra dire, pour un homme élu, c'est bien ! et pour une femme, attention à ta famille, à ton couple /* »

### 9. Des conseillères fortement déçues

Pour les conseillères municipales qui prennent toute la mesure du coût de cet engagement sur leur vie personnelle, qui en évaluent rapidement l'aspect chronophage mais l'assument, leur déception se joue à un autre niveau. Elles acceptent d'être candidates, élues avec l'idée d'apporter quelque chose à la collectivité, de contribuer à la vie de la cité. Et elles se sentent inutiles, non prises en compte.

Elles aimeraient que le temps qu'elles passent en commission, le temps des débats, des échanges avec les autres élus soit pris en compte dans les décisions finales. Or il n'en est rien, surtout après une ou deux années de mandat

« *En début de mandat on vous sollicite, puis les décisions importantes sont prises sans nous.* »

« *Sauf dans les premières années, les décisions sont trop souvent prises seulement par les adjoints* »

« *En tant que simples conseillères, nous n'avons pas la parole* »

« *Je suis très déçue. Les décisions prises pendant les réunions ou les commissions n'ont aucune valeur. La commune est gérée par une ou deux personnes. Donner de son temps (surtout quand on a trois enfants en bas âge) pour avoir le sentiment de faire de la figuration, ce n'est guère intéressant* »

Elles sont nombreuses à témoigner du fait qu'elles ne retrouvent pas de « retour sur investissement », quand il n'est pas fait état des tous ces échanges et des arguments qui ont prévalu à la décision, pire quand tout ce travail n'est pas pris en compte par un exécutif qui avait déjà pris sa décision quant à la réalisation de tel ou tel projet plutôt que tel autre. Ainsi

12,5% des femmes interrogées affirment ne pas se représenter aux prochaines élections pour cette raison.

On l'a dit, elles ont franchi le pas de la candidature pour travailler. Et souvent, elles n'y parviennent pas. Par exemple parce que les commissions sont placées dans des horaires incompatibles avec la vie professionnelle « *Les commissions, c'est à 10 heures du matin. C'est une décision du maire qui refuse toute discussion* ». Ou parce que dans certaines communes, elles estiment qu'on ne se réunit jamais, particulièrement entre adjoints et conseillers, qu'on ne travaille pas véritablement dans les commissions. Et quand elles sont dans l'opposition, elles ne se font pas du tout entendre. L'affrontement systématique majorité/opposition dans les conseils municipaux, et même dans les commissions, est très mal vécu par les femmes : dégoût du conflit, parole totalement paralysée par la crainte de contredire la ligne de son groupe d'appartenance, qu'on soit majoritaire ou minoritaire. Interdiction surtout, dans de nombreuses communes, d'approuver un projet majoritaire quand on est dans l'opposition. « *Les mandats dans l'opposition sont carrément frustrants* » « *Un purgatoire dans l'opposition m'a suffi* »

## **10. Un univers où les femmes ne se retrouvent pas ?**

Il y a le fonctionnement municipal au quotidien dans lequel une partie des femmes s'insèrent mal, mais il y a aussi des comportements dans les équipes qui les dérangent, qui les choquent..

On a signalé plus haut l'attachement qu'elles expriment à l'intérêt général. Or on lit parfois dans les réponses une désillusion face à des élus qui ne semblent pas en faire leur principal souci

« *Il règne une mésentente politique au sein de l'équipe ; le maire et les conseillers font passer leur intérêt avant celui de la communauté* »

Ou encore cette phrase terrible « *C'est un milieu où l'on pratique la langue de bois. On ne prend pas en compte l'intérêt général. J'ai l'impression d'y vendre mon âme* »

Les femmes ne sont certainement pas les seules à connaître des déceptions face aux habitudes enkystées de petits compromis, de petites faveurs. Il en existe aussi sans nul doute qui collaborent à toutes ces petites dérives où la moindre parcelle de pouvoir entraîne facilement ceux qui l'exercent. Mais les nouvelles arrivantes s'en étonnent, s'en insurgent, ayant rarement décidé d'un engagement municipal pour obtenir des avantages personnels.

Un certain nombre d'entre elles s'estiment non respectées. Cet irrespect, elles le vivent comme fortement lié à leur condition de femmes, même s'il est peut-être tout autant dû à la position d'infériorité où elles se situent majoritairement dans la hiérarchie municipale.

« *Il y a très peu d'écoute de la part des conseillers et adjoints masculins, un manque de considération. Le pouvoir est aux hommes* »

*Il y a de la part du maire un non-respect des personnes qui ne pensent pas comme lui. Il ne supporte pas la contradiction, il est insultant, surtout vis à vis des femmes* »

« *Je suis découragée face à la non solidarité au sein du conseil et au manque d'initiative et de confiance accordé aux femmes* »

*Les femmes sont écartées des projets, des décisions, des discussions par des hommes déjà avancés dans la fonction qui pensent que les femmes ne peuvent rien apporter* ».

## **En guise de conclusion provisoire....**

Une grande envie de faire chez presque toutes les femmes interrogées, mais une position qui ne leur permet pas souvent d'agir.

La conviction que les femmes ont beaucoup à apporter, mais pas toujours l'espace pour qu'elles le fassent

Une loi sur la parité qui a ouvert des portes, mais un certain nombre d'équipes qui n'ont pas bougé et d'autres où le maire avait anticipé la loi

Une présence féminine plus importante dans les conseils, mais souvent un écrasement par les anciens élus, très majoritairement des hommes.

Une majorité de femmes satisfaite de son mandat mais une autre moitié plutôt encline à ne pas renouveler l'expérience.

Telles sont les contradictions relevées par notre enquête.

Reste à analyser la situation des nouvelles élues. Le turn over aura-t-il été aussi important que notre échantillon le laissait présager ? Les nouvelles élues parviendront-elles à s'imposer dans des postes à responsabilité, dans les cercles de décision, ou bien encore seront-elles capables de construire dans les conseils des règles de fonctionnement démocratique permettant la réelle implication de toutes et tous ?

Affaire à suivre...